

# La formation des profs, un débat explosif

ÉDUCATION • L'article sur la formation des enseignants paru le 19 février dernier dans nos colonnes a suscité de nombreuses réactions et des demandes de précisions de la part des intervenants.

En voulant, pour des raisons financières, limiter la formation des enseignants du primaire à trois ans, la Suisse reste frileuse.

Votre article (*Le Courrier* du 19 février) l'a bien montré, la tendance mondiale et européenne est à la «masterisation». La Suisse est un des seuls pays de l'OCDE à avoir une formation en trois ans et à se contenter du bachelier.

Le Syndicat des enseignants romands (SER), à l'instar de ses homologues suisses alémaniques et européens, prône depuis longtemps un allongement et une indispensable amélioration de la formation, avec des composantes académiques et professionnelles. Genève est le seul canton qui est «en avance» sur ce point. Patrie de Piaget et de Claparède, Genève ne doit pas reculer. De l'avis du SER, un abandon par Genève de la formation en quatre ans repré-

senterait un inexcusable nivellement par le bas.

La base des chances d'épanouissement et de réussite du futur adulte se joue dans les petits degrés. L'école et les parents doivent pouvoir compter sur les professionnels les mieux formés quel que soit l'âge des élèves.

Quant à l'anathème de Jean-Pierre Favre dans ce même article, «confier la formation à des universitaires est une ineptie...», il est déplorable et indigné d'un responsable de la formation des enseignants. Chacun sait que la formation «universitaire» genevoise est construite sur une solide articulation «théorie-pratique». Monsieur Favre ignore, et c'est grave, ou feint de l'ignorer, et c'est pire! (*tire son rectificatif ci-dessous, ndr*)

GEORGES PASQUIER,  
président du Syndicat des enseignants romands, Martigny



«La base des chances d'épanouissement et de réussite du futur adulte se joue dans les petits degrés.» INTERFOTO

## PAROLES SORTIES DE LEUR CONTEXTE

Fabio Di Giacomo tient à apporter une précision concernant l'article du 19 février sur la formation des enseignants en Suisse.

Je ne peux accepter certains éléments que vous avez repris arbitrairement lors de notre entretien, paroles sorties de leur contexte et pouvant amener une interprétation abusive de mes propos. Il est vrai que je défends au nom de la Haute école pédagogique (HEP) du Valais, une formation des enseignants en trois ans, ancrée dans le territoire valaisain et qui entend privilégier une formation de qualité en petits groupes avec un suivi par des mentors.

Cependant, à la lecture de votre article, vous me faites insinuer que la formation telle qu'elle est prévue à Genève serait faite dans des auditoriums bondés, sans suivi par des mentors, et par des enseignants déconnectés de la réalité. La HEP Valais ne veut certes pas de ce type de formation de masse, mais je n'affirme pas du tout que c'est ce qui est prévu par l'université de Genève dont la réputation dans la formation des enseignants n'est de loin plus à prouver.

FABIO DI GIACOMO,  
adjoint de la direction de la Haute école pédagogique du Valais

## LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Jean-Pierre Favre précise que son analyse s'inscrivait dans un contexte international et ne s'appliquait pas à l'ensemble des universités, notamment celle de Genève.

La formation des enseignants doit répondre aux finalités de l'école publique et aux exigences fixées par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La durée de la formation, le titre exigé et l'institution en charge de ce mandat est de la compétence décisionnelle du pouvoir politique cantonal ou intercantonal. Certains cantons romands et alémaniques ont confié cette responsabilité aux hautes écoles pédagogiques, d'autres aux universités.

Aujourd'hui, l'ensemble des institutions s'interrogent au sujet de la formation à l'enseignement qui est devenue complexe et exigeante.

Complexe car elle vise à l'acquisition, chez le futur enseignant, non pas de savoir-faire technique, de procédures ou de recettes mais bien d'une culture professionnelle avec ses bases particulières de connaissances et ses référentiels spécifiques de compétences, ses valeurs et ses règles d'action basées sur l'autonomie et la flexibilité.

Exigeante car elle réclame la maîtrise de savoirs diversifiés et des compétences variées à l'interface de plusieurs disciplines et domaines (didactique, sciences de l'éducation, pratique professionnelle, recherche et formation d'adulte). De plus, en tant que formation professionnelle de haut niveau, elle fait appel à des stratégies et des dispositifs particuliers de formation qu'on peut ne pas retrouver dans certaines universités, notamment les stages, l'analyse des pratiques, l'alternance théorie/pratique par exemple.

Dans le domaine de la pratique professionnelle, la qualité de l'encadrement et du suivi de l'étudiant prime sur la quantité de stages vécus. En conséquence, il est important de confier ce mandat à des personnes qui ont une bonne connaissance de la réalité du terrain. Si on confie cette responsabilité à des universitaires qui sont déconnectés de la réalité du terrain de par leurs travaux de recherche fondamentale non orientés vers la profession enseignante, l'objectif visé n'est pas atteint. Cela ne signifie en aucun cas que tous les universitaires sont déconnectés des réalités du terrain et ne possèdent pas les compétences requises pour assumer ce mandat spécifique. La nuance est d'importance car les modalités mises en place dans ce domaine par les universités sont très différentes.

À la question du journaliste «faut-il confier la formation des enseignants à l'université?», mon analyse s'inscrivait dans un contexte international en référence à la problématique que je vis en tant que

membre du Conseil d'école de l'UFM de Franche-Comté, qui voit son statut modifié en étant intégré à l'université. Dans ce contexte précis et en fonction des réflexions entendues au sein de ce Conseil, rattacher la formation des enseignants dans les structures de l'université est une ineptie dans le cadre de ses structures actuelles qui n'offrent pas toutes les compétences requises permettant une formation professionnelle de qualité. Réduire mes propos à la seule citation «confier la formation à des universitaires est une ineptie» n'est pas correct. En effet, le lecteur pourrait interpréter cette affirmation comme une généralité s'appliquant à l'ensemble des universités, notamment celle de Genève, alors que la réalité est tout autre.

JEAN-PIERRE FAVRE,  
recteur de la HEP-BEJUNE,  
Porrentruy

## RÉPONSE DE LA RÉDACTION:

L'objectif de l'article a été clairement exposé à nos interlocuteurs: avoir un regard extérieur sur le débat genevois autour de la réforme de la formation des enseignants. Avec deux points qui font discussion dans le canton: le cadre institutionnel et la durée, qui ont fait l'objet d'entretiens avec trois représentants de HEP romandes. Les propos retenus ne l'ont donc pas été arbitrairement et n'ont pas été sortis de leur contexte.

RACHAD ARMANIOS

## DE L'AVANT-GARDISME À LA RÉGRESSION

Roland Hafner ne comprend pas le recul incroyable de la position radicale en matière de formation des enseignants.

Genève a toujours été à l'avant-garde concernant les innovations en matière d'éducation. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, la Révolution radicale de 1846 porte J. Fazy au pouvoir. La Constitution de 1841 et la Loi sur l'instruction publique de 1848 créent une école primaire laïque et gratuite. Dans la foulée A. Carteret fait voter la Loi de 1872 qui intègre l'obligation scolaire. C'est aussi à cette époque que Genève ac-

quiert vraiment sa dimension internationale grâce à H. Duntant, fondateur de la Croix-Rouge. L'idée de l'ouverture de l'école à tous continue son chemin grâce aux socialistes et au célèbre pédagogue A. Tschumi. La loi de 1886 consacre ainsi une vision pragmatique, utilitariste de l'enseignement en mettant sur pied les premières écoles professionnelles.

Le grand tournant pédagogique a lieu au XX<sup>e</sup> siècle. 1912 voit la fondation de l'Institut Rousseau et 1913 celle de la Maison des petits. Genève est appelée «la Mecque» de la pédagogie. Des chercheurs éminents s'y côtoient: P. Bovet, E. Claparède et bientôt J. Piaget. E. Ansermet, qui vient de créer l'Orchestre de la Suisse romande en 1918, donne des concerts dans les écoles avec, au programme, des symphonies de Beethoven! Le prestige de ces institutions débordent sur le monde et contribue au rayonnement de Genève.

Dans ce contexte émerge l'acteur principal de cette période le radical A. Malche. Sa force réside dans ses multiples compétences: professeur de pédagogie à l'université et directeur de l'enseignement primaire dès 1912, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique de 1927 à 1930, écrivain, syndicaliste proche des praticiens et des associations d'enseignants, associations qui jouent un rôle important à cette époque; il fait passer sur le terrain la philosophie et les nouvelles méthodes prônées par les écoles actives. Figure incontournable de l'enseignement genevois, il fonde en 1933, avec R. Dottrens, les études pédagogiques en trois ans, dont pour la première fois, une année à l'université.

En 1927, le grand projet d'une école moyenne sera mis au point par le socialiste A. Oltramare. Ce projet deviendra le Cycle d'orientation, repris sous la législature du radical A. Borel puis réalisé à l'arrivée du socialiste A. Chavannes en 1962. Suivre en 1974 la création de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et en 1996 la nouvelle formation des enseignants primaires en quatre ans, entière-

ment dispensée à l'université, comme cela se fait dans de nombreux pays.

Nous voyons, à la lecture de ce qui précède, que les radicaux ont fortement contribué à la réalisation des innovations à Genève. Comment comprendre alors le recul incroyable de la position radicale en matière de formation des enseignants? S'aligner sur la formation suisse (des écoles normales aux HEP) est complètement rétrograde et passéiste. Genève a presque toujours regardé en avant. C'est un expert universitaire, M. Huberman, qui a fondé la Fapse. Elle a depuis acquis ses lettres de noblesse et n'est pas seulement composée de «pédagogistes»... D'ailleurs son fondateur allait même plus loin, car il envisageait une professionnalisation complète du corps enseignant (études longues, autonomie renforcée, évaluation par les pairs, par exemple).

Réunir en une seule formation les enseignants primaires et secondaires est une première digne d'éloge. Mais pourquoi la confier à un Institut universitaire de formation (IUF) alors que nous avons une faculté déjà en place?

ROLAND HAFNER,  
doc. leur en sciences de l'éducation

## RÈGLE DES LETTRES DE LECTEURS

Les lettres de lecteurs doivent répondre à certaines règles afin de garantir la qualité de la rubrique ainsi qu'une diffusion régulière des points de vue sans un trop grand délai d'attente.

Nous ne publierons pas de propos qui pourraient tomber sous le coup de la loi.

Nous nous réservons également la décision de refuser les lettres qui réagissent à des articles parus dans d'autres médias ou qui seraient envoyées, comme une circulaire, à tous les médias.

Les textes de nos lecteurs sont publiés intégralement, mais ils ne doivent pas dépasser une page A4 (soit 2500 signes, espaces compris).

Les auteurs sont priés d'indiquer leurs coordonnées complètes et, si cela se justifie, en quelle qualité ils écrivent. Le meilleur moyen d'envoyer une contribution au *Courrier* est d'utiliser la ligne d'e-mail [lecteurs@lecourrier.ch](mailto:lecteurs@lecourrier.ch) ou de joindre une disquette au texte (non renvoyée), si possible compatible PC ou Mac dans un traitement de texte standard Word. Il y a encore, bien sûr, l'option de faire parvenir la missive sous pli, dactylographiée, notre «scanner» n'appréciant pas les fax ni les textes manuscrits. CO

PARTENARIAT

## OFFRE A NOS ABONNES

COMPAGNIE LAURA TANNER

## pièces bleues



Théâtre de l'Alhambra  
du 9 au 15 mars 2009

Réservations: 022 320 45 15  
[info@cielattanner.ch](mailto:info@cielattanner.ch) [www.cielattanner.ch](http://www.cielattanner.ch)

10 invitations pour la PREMIERE  
Lundi 9 mars à 20h du 022 809 55 55 dès 14h